

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 5 mars 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Gaéтан Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-40

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2018
4. Adoption des comptes du 1^{er} au 28 février 2018
5. Mandat au service de génie de la MRC de la Matanie
 - A) Plans et devis d'appel d'offres PIRL années 1et 2
 - B) Plans et devis d'appel d'offres réfection des conduites d'égouts avenue Ulric-Tessier
 - C) Plans et devis d'appel d'offres resurfaçage avenue Ulric-Tessier
 - D) Acceptation des honoraires pour les travaux de la route Centrale PIRL année 3
6. Mandat au service d'urbanisme de la MRC de la Matanie –Halte et parc Intergénérationnel
7. Adoption du premier projet de résolution – PPCMOI au 3027, du Centenaire
8. Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme supplément au loyer
9. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) Bonification AccèsLogis (volet II-6)
10. Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec
11. Demande de prolongation de délai – Infraction propriété matricule 9004-45-5639
12. Adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs PAPERS
13. Prolongation du délai du rapport final du programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés »
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2018-276 sur les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de branchement de services d'aqueduc
15. Enseigne Municipalité amie des enfants
16. Demande d'aide Comité local de développement RB- Projet embellissement
17. Fabrication de mobilier urbain
18. Formation éthique et déontologie des élus –FQM
19. Appui au comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour le projet Restauration d'habitats côtiers sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent.
20. Liste des arrérages de taxes – Ventes pour non-paiement des taxes
21. Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017
22. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local PAERRL
23. Questions diverses : Recherche en eau souterraine -Recherche des secteurs proposés
24. Période de questions réservée au public;
25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

2018-41

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 5 février 2018 .

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} au 28 FÉVRIER 2018

2018-42

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1^{er} février au 28 février 2018 soit autorisé pour un montant
total de 369 668.40\$.

ADOPTÉE

5- MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATANIE

A) PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES PIRL ANNÉES 1 ET 2

2018-43

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service
de génie de la MRC de la Matanie à préparer les plans et devis
d'appel d'offres du programme de redressement des infrastructures
routières locales des années 1 et 2 conditionnellement à la réception
de la lettre de confirmation du Ministère des Transports, de la
Mobilité et de l'électrification des transports.

ADOPTÉE

B)-PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES, RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS AVENUE ULRIC-TESSIER

2018-44

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service de
génie de la MRC de la Matanie à préparer les plans et devis d'appel
d'offres pour la réfection des conduites d'égouts sur l'avenue Ulric-
Tessier.

ADOPTÉE

C) PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES RESURFAÇAGE AVENUE ULRIC- TESSIER

2018-45

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service de
génie de la MRC de la Matanie à préparer les plans et devis d'appel
d'offres du resurfaçage de l'avenue Ulric-Tessier.

ADOPTÉE

D)- ACCEPTATION DES HONORAIRES POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE CENTRALE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ANNÉE 3

2018-46

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU d'accepter les frais d'honoraires professionnels pour les activités d'ingénierie pour les travaux de la route Centrale prévue à l'année 3 du rapport de redressement des infrastructures routières locales au montant de 15 700\$, relevé, mise en plan, conception et devis ainsi que 10 380\$ pour la surveillance.

ADOPTÉE

6- MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE –HALTE ET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

2018-47

Il est proposé par Gaéтан Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service d'urbanisme de la MRC de la Matanie pour la conception des plans de stationnement pour la halte routière sortie ouest du village et du parc intergénérationnel.

ADOPTÉE

7- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PPCMOI AU 3027, DU CENTENAIRE

2018-48

ATTENDU QUE le requérant, Mme Roselle Gagné, a déposé une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après, « PPCMOI ») concernant un projet de chenil et de ranch zoothérapeutique comme usages complémentaires à l'usage résidentiel sur la propriété sise 3027, avenue du Centenaire à Saint-Ulric, propriété de matricule 9005-85-1315 ;

ATTENDU QUE le projet satisfait globalement aux critères inscrits au règlement no. 2008-92 de la municipalité de Saint-Ulric sur les PPCMOI, et qu'en tout état de cause, aucun écart majeur au plan d'urbanisme no. 2008-81 de la municipalité de Saint-Ulric n'est relevé dans le projet des requérants ;

ATTENDU QUE les usages projetés sur la propriété font en sorte que des nuisances risquent d'émaner des activités;

ATTENDU QUE la gestion des déjections animales pose un risque pour la santé humaine et animale, et pour l'environnement;

ATTENDU QUE les clôtures dépareillées du projet sont d'une esthétique discutable;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Ulric a recommandé d'approuver le projet au conseil municipal à la suite de sa réunion du 26 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par

le conseiller Monsieur Steve Bernier, et résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise le PPCMOI selon les plans déposés par le requérant à cet effet, concernant la propriété susmentionnée, soit essentiellement les éléments suivants dérogeant à la réglementation d'urbanisme :

-- Autoriser deux (2) usages complémentaires à l'usage résidentiel plutôt qu'un (1) seul (Zonage, art. 7.3.1.1, al. 1, par. 1°)

-- Autoriser l'occupation d'une superficie de 2800 m² pour les usages complémentaires, plutôt que 35 m² (Zonage, art. 7.3.1.1, al. 1, par. 2°)

-- Autoriser la garde d'animaux de ferme dans le périmètre urbain dans une zone où cela n'est pas permis (Zonage, grille des spécifications de la zone 5-C)

--Transformer le garage en bâtiment destiné à la garde d'animaux de ferme dans une zone où un tel bâtiment est interdit (Zonage, art. 7.3.2.1, al. 1, par. 10°)

QUE ladite autorisation est soumise aux conditions suivantes :

- Que l'écurie soit limitée à deux boxes ;
- Que la cour d'exercice soit aménagée de façon à ce que les eaux de ruissellement ne puissent pas s'écouler à l'extérieur de la propriété;
- Que le plancher de l'écurie soit fait d'un matériau étanche;
- Que soit aménagée une aire couverte de stockage des déjections animales;
- Que soit érigée, sur le côté nord (route 132) de la cour d'exercice, une clôture de bois teint ou peint s'agencant avec le revêtement de la maison, d'une hauteur de 1,2 à 1,8 mètres selon la réglementation en vigueur, constituée de planches verticales ajourées de 5 centimètres;
- Que soit déposé un plan détaillé, à l'échelle, des aménagements prévus.

QUE toute infraction au Règlement municipal sur la qualité de vie et au Règlement provincial sur les exploitations agricoles (RLRQ, c. Q-2, r. 26) soit traitée dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

**8- PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU
LOYER**

2018-49

Sur la proposition de Monsieur Michel Caron

Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction **du comité l'Entre Gens** à Saint-Ulric, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 50 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE

9- PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) BONIFICATION ACCESLOGIS (VOLET II-6)

2018-50

Attendu que la municipalité de Saint-Ulric désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet de résidence pour aînés autonomes et semi-autonomes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal de Saint-Ulric décide de ce qui suit :

La municipalité de Saint-Ulric demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 200 000\$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise Coll, directrice générale soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE

10- PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCESLOGIS QUÉBEC

2018-51

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme *AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accorde une aide financière dans le cadre du présent programme qui consiste en un crédit de 100% des taxes foncières et de services sur une période de 35 ans.

ADOPTÉE

**11- DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – INFRACTION
PROPRIÉTÉ MATRICULE 9004-45-5639**

2018-52

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal
autorise un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2018 au propriétaire du
matricule 9004-45-5639 pour se conformer à l'article 11.1 du règlement de
zonage 2008-82.

ADOPTÉE

**12- ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS PAPERS**

2018-53

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et
équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est
l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme,
dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ulric veut offrir des lieux
appropriés, sécuritaires et
stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et
citoyennes ;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Saint-Ulric
désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et
sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des
citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan
environnemental ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madame Nancy
Paquet,
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)) que la municipalité de
Saint-Ulric
Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au
38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de
participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et
sportifs (PAPERS).

Nomme Monsieur Olivier Garot, responsable du programme, pour
collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

**13- PROLONGATION DU DÉLAI DU RAPPORT FINAL DU
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ
AMIE DES AINÉS »**

2018-54

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de demander au ministre
responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation du Gouvernement
du Québec un délai supplémentaire se terminant au 1^{er} juin 2018 pour le
dépôt du rapport final faisant état des résultats découlant du projet réalisé
dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité aime
des aînés.

ADOPTÉ

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-276 SUR LES PROBLÈMES DE REFOULEMENT DES ÉGOUTS, D'INSPECTION PAR CAMERA ET SUR LE DÉGEL DE BRANCHEMENT DE SERVICES D'AQUEDUC

2018-55

Le conseiller Monsieur Michel Caron, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2018-276 sur les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de branchement de services d'aqueduc.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

15- ENSEIGNE MUNICIPALITE AMIE DES ENFANTS

2018-56

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric a reçue l'accréditation du Carrefour action municipale et famille (CAMF) en collaboration avec UNICEF Canada ;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de trois enseignes Municipalité amie des enfants au montant de 1 250\$+ taxes de l'entreprise LéopardGraphiques à même le budget courant 02-70150-521.

ADOPTÉE

16- DEMANDE D'AIDE COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE- PROJET EMBELLISSEMENT

2018-57

Considérant la volonté du Comité de Développement de la Rivière-Blanche d'aider les citoyens à embellir leur maison;

Considérant que la municipalité fête ses 150 ans l'an prochain;

Il est proposé par Madame Annie Bernier,

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric appuie le projet d'embellissement des propriétés du secteur villageois du Comité de développement de la Rivière-Blanche et demande au comité que soit déposé une liste des critères de sélection pour approbation.

ADOPTÉE

17- FABRICATION DE MOBILIER URBAIN

2018-58

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la fabrication de mobilier urbain par les employés municipaux :

5 –bancs, 5-poubelles, 33- supports à jardinière, 9- supports à vélo

Autoriser un montant n'excédant pas 4 000\$ pour l'achat du matériel, pris à même le budget courant 02-70150-521.

ADOPTÉE

18- FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS – FQM

2018-59

Il est proposé par Monsieur Michel Caron,

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le conseiller Monsieur Gaétan Bergeron à assister à la formation sur l'éthique qui aura lieu à Sayabec le 10 mars au coût de 281.69\$.

ADOPTÉE

19- APPUI AU COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE POUR LE PROJET « RESTAURATION D'HABITATS CÔTIERS SUR LA RIVE SUD DE L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT

2018-60

Considérant le projet de restauration d'habitats côtiers sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent`;

Considérant que ce projet permettra d'atténuer les menaces pesant sur les populations fourragères de poissons typiques de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent;

Considérant que ce projet, des habitats côtiers sont ciblés sur des plages de Saint-Ulric;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie le Comité ZIP du Sud-de-L'estuaire pour les quatre prochaines années soit de 2018 à 2022 afin de procéder à la restauration d'habitats côtiers vitaux pour l'ichtyofaune.

ADOPTÉE

20-LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES – VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

2018-61

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil ordonne à la directrice générale\secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le 15 jour de mars 2018, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de la Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendus pour taxes municipales et\ou scolaires, le tout tel qu'il appert à l'annexe A faisant partie intégrante de la présente résolution et du présent procès-verbal.

La directrice générale\secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 15 mars 2018 à 16h00, la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou monnaie légale.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière, est autorisée à enchérir sur ces immeubles pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric, pour le montant des taxes municipales et scolaires auquel seront ajoutés les intérêts et les frais.

ADOPTÉE

21- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur René Gauthier, c.a. de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton procède au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

**22- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
PAERRL**

2018-62

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 184 648\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Gaétan Bergeron
Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus admissibles au PAERRL;
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 244 585\$;
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver 219 238\$,
Que la Municipalité de Saint-Ulric informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
ADOPTÉE

23- QUESTIONS DIVERSES

24- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

25-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-63

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h25min.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

